

Accident mortel de la circulation à Owendo

Un réparateur de roues meurt fauché par un minibus



Le minibus après le choc.



Le lieu où s'est produit l'accident.



La victime, Razac Rochelou, de son vivant.

Photo : LBON

Photo : LBON

Photo : LBON

LBON  
Owendo/Gabon

**DANS** la maison familiale, c'est la consternation, ce lundi 1er janvier 2018. Razac Rochelou, qui exerce comme réparateur de roues, vient de prendre son repas avec les siens lorsqu'ils apprennent sa mort tra-

gique. Selon le témoignage de Roland Sadjinou, le compagnon de service et compatriote du disparu, la scène macabre a lieu vers 16 heures. Razac Rochelou, ressortissant béninois, 35 ans, opérant non loin de la station-service de la Setrag à Owendo, est en train de remplir d'air la roue d'un véhicule. Au même

moment, un minibus, de marque Toyota Hiace, roulant dans le sens carrefour SNI/port d'Owendo et dont la plaque minéralogique ne nous a pas été communiquée, le percute violemment. Dans son élan, le minibus - dont le chauffeur reste encore introuvable - et Razac Rochelou avec lui, termine sa course

folle dans la rivière Rivié, qui se jette dans la mer, à quelques mètres de là. La victime, qui présente de graves fractures à la nuque, au bras gauche et au niveau des reins, est transportée au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (CHUO) où, malheureusement, il rend l'âme vers 23 heures.

Drame au village Benguie III, à quelques kilomètres de Lambaréné

Abba Ihyassa trouve la mort dans un accident de la circulation

E.N.  
Lambaréné/Gabon

**UN** tragique accident de la circulation vient d'endeuiller une famille sur la Nationale 1, au village Benguie III, à quelques kilomètres de Lambaréné, le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Le défunt, Abba Ihyassa, est un compatriote de 34 ans, haoussa natif de Bitam. Selon les premiers éléments de l'enquête ouverte à ce sujet, Abba Ihyassa, au volant de son camion-

terne, roulait dans le sens Libreville-Lambaréné. Parvenu au village Benguie III, il aurait perdu le contrôle de son véhicule, qui a alors effectué une brusque sortie de route, et fini sa course folle dans un cours d'eau. La violence du choc a été telle que le malheureux a succombé immédiatement à ses blessures. Un témoin affirme que, c'est en amorçant un virage dangereux que la citerne du camion a basculé sur un côté, entraînant dans sa chute le reste du véhicule. Notre informateur explique qu'à la suite de l'em-



Le camion fou a fini sa course dans un cours d'eau.

Photo : Esatie NDILOROU

bardée, le poids lourd s'est couché sur le flanc, puis a glissé sur plusieurs mètres,

avant de tomber dans la rivière Mouloungui. Les secours, arrivés

quelque temps après sur les lieux du drame, n'ont pu que constater le décès du conducteur, coincé dans l'habitacle. Il a d'ailleurs fallu utiliser de gros moyens pour l'en extraire. Sitôt informé de la situation, le parquet de Lambaréné a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de cet accident. L'enquête a été confiée à la brigade de gendarmerie de Makouké. Immatriculé CJ-404-AA, le camion-citerne accidenté, de marque Actros Mercedes, appartient à la société CTN, spécialisée dans l'approvisionnement des

villes de l'intérieur du pays en produits pétroliers. Employé dans cette société depuis plusieurs années, Abba Ihyassa avait, jusque-là, accompli convenablement son travail. A signaler que lorsque le camion-citerne de dix roues est tombé dans la rivière Mouloungui, les vingt mille litres de carburant qu'il transportait se sont déversés dans le cours d'eau. Un coup dur pour des personnes habitant dans ce village, qui se servent des eaux de cette rivière ainsi polluée pour divers usages domestiques.

Lutte contre les stupéfiants

Deux suspects mis hors d'état de nuire à Ntoum

COE  
Libreville/Gabon

**DEUX** Gabonais, Rolph Stanis Boutamba, la trentaine, et Franck Yanangama, 28 ans, qui se rendaient à Makouké, dans le Moyen-Ogooué, pour passer les fêtes de fin d'année, ont été interpellés au check-point de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Ntoum. Les deux individus, qui voyageaient à bord d'un bus, avaient par devers eux un sac dans lequel étaient dissimulés 3 ballots de cannabis. Conduits au poste, les deux suspects, au cours d'un interrogatoire, seraient passés aux aveux, reconnaissant les faits de détention et de tra-



Rolph Stanis Boutamba et Franck Yanangama ont été pris en flagrant délit de possession de cannabis.

Photo : COE



Les trois ballots de cannabis trouvés sur eux.

Photo : COE

fic de la drogue. L'enquête préliminaire bouclée, les deux mis en cause ont été présentés devant le parquet de Libreville. Le juge d'instruction,

après audition, a donc retenu à leur rencontre le chef d'accusation de détention et commercialisation de chanvre indien. Pour ces faits graves punis

par le Code pénal, le magistrat instructeur a décidé de placer les deux suspects sous mandat de dépôt à la prison centrale. En attendant leur procès.